

ABONNEMENT.
Saumur:
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste:
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
26 Octobre 1883.

BULLETIN

L'exposé gouvernemental de notre situation au Tonkin est une histoire lamentable. Au point de vue militaire, nous avons presque tout à faire. On avait grossi avec préméditation les minces résultats obtenus, et des crédits considérables vont être demandés aux Chambres afin de pouvoir continuer une guerre dont il est difficile de prévoir la fin. Il est plus qu'évident que les renforts récemment envoyés seront insuffisants, et qu'il en faudra davantage. Nos négociations avec la Chine n'ont pas abouti, le gouvernement l'avoue. Pendant cinq mois, la diplomatie chinoise s'est jouée de la diplomatie républicaine.

Les Ferry et les Challemel-Lacour ont été aveuglés, ou bien ont-ils craint de compromettre leurs portefeuilles en convoquant les Chambres? Ce qu'il y a de certain — la preuve en est dans l'histoire même qu'ils viennent de livrer au Parlement — c'est que, dès le 19 mai, bien avant les vacances parlementaires, un revirement s'était déjà produit à la cour de Pékin; c'est que, depuis cette époque, la Chine a constamment refusé les concessions qui lui étaient demandées. Et cependant, à la veille de la séparation des Chambres, M. Challemel-Lacour osait affirmer à la tribune que les négociations étaient dans la meilleure voie, et qu'il y avait tout lieu de croire à une prochaine et avantageuse conclusion. Puisque la continuation de l'expédition était forcément prévue, le gouvernement n'avait-il pas le devoir de dire toute la vérité et de demander au Parlement quelles étaient ses intentions? Et, quand les choses se sont aggravées,

dès le premier mois des vacances, le gouvernement ne devait-il pas convoquer les Chambres sans hésiter, afin de pouvoir envoyer immédiatement 20,000 hommes au Tonkin? Non, le gouvernement a préféré laisser traîner les choses; il a envoyé un misérable renfort de dix-huit cents hommes qui ne sont pas encore arrivés à destination; et il trouve tout simple d'avouer aujourd'hui que la situation est grave. Préoccupé surtout des querelles intérieures, il a acculé la France aux dernières extrémités. Et il semble trouver cela tout simple. Et il ne doute pas que le Parlement le suive dans une politique résolue! Politique résolue, soit; la France ne se laissera pas dicter des lois par la Chine; mais, si elle est obligée de dépenser son sang et son or pour donner une leçon à ces barbares de mauvaise foi, elle doit également une leçon aux gouvernants sans franchise dont l'incapacité l'a conduite à cette dure nécessité. Les aveux du gouvernement ne prouvent pas seulement qu'il a été imprudent, ils prouvent qu'il a trahi la confiance de la nation. Votons des crédits, envoyons des soldats, mais il faut avant tout remettre en d'autres mains la direction des intérêts de la France.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La 2^e délibération de la loi municipale a commencé sans qu'on y prêtât une bien grande attention. L'article 73 a été adopté. Un M. Roquet avait bien présenté à cet article un amendement tendant à subdiviser les arrondissements de Paris au point de vue des scrutins municipaux, mais le rapporteur, M. de Marcère, ayant déclaré que le gouvernement préparait un projet spécial pour Paris, M. Roquet a retiré son amendement.

Sur l'article suivant, M. Tony Révillon a déposé et soutenu un amendement réclamant, au nom de la démocratie, la rémunération du mandat de conseiller municipal. Il est nécessaire, suivant M. Révillon, que le travailleur ait accès aux assemblées communales et il ne peut l'avoir que si on lui paie le prix des journées qu'il consacre aux séances.

M. Dreyfus a riposté que la gratuité du mandat municipal n'avait pas retardé l'avènement des couches sociales. M. Dreyfus consentirait à rémunérer les municipaux de Paris, mais il refuse tout subside aux ruraux. Nous ne comprenons pas très-bien la raison de cette sévérité pour les ruraux.

M. Révillon a prié le gouvernement de donner son avis sur son amendement. C'est M. Margue qui a répondu par une suite de phrases très-embarrassées, mais qui peuvent se résumer en un seul mot: — N'ayez pas peur. — Non. Et par 346 voix contre 128, la Chambre lui donne raison.

M. Brisson, devenu très-ministériel afin de ne point être obligé de quitter son doux fauteuil de président pour succéder à M. Ferry, avait ajourné à 5 heures M. Granet, qui devait faire l'interpellation sur le Tonkin. Il est 5 heures 1/4, et pas de Granet.

Mercredi, les sommités radicales du Palais-Bourbon et de l'Hôtel-de-Ville étaient réunies dans un grand dîner. Les convives ont échangé leurs renseignements relativement aux dispositions d'esprit des députés qui reviennent de leurs départements. Il a été exposé que le pays désire ne pas être troublé par une crise ministérielle, parce qu'il a besoin d'être tranquille pour les affaires importantes des deux derniers mois de l'année. En conséquence, on a jugé qu'il serait inutile et imprudent de livrer au cabinet une bataille décisive. On se contentera de tenir le gouvernement en haleine par des escarmouches qui ne seront pas menées à fond, mais ce ne sera qu'en janvier que l'assaut sera réellement donné pour le renverser.

M. Challemel-Lacour, comme nous l'avons déjà dit, a la ferme intention de rendre le plus tôt possible son portefeuille. Mais comme on compte sur une action décisive au Tonkin avant le 15 novembre, en raison de l'arrivée des renforts, il a accepté de rester à son poste jusqu'à cette date, d'autant plus que M. Waddington espère avoir terminé en même temps à Londres la question de Madagascar.

M. Gelineau confirme son intention de déposer une proposition d'expulsion des princes. Le dépôt aura lieu samedi ou lundi. Quant à M. Cunéo d'Ornano, il ne tient pas à prendre l'initiative de la question; ce n'est qu'au cas où aucun membre radical ne déposerait de proposition qu'il soulèverait la question, non pour obtenir l'expulsion, mais pour forcer le gouvernement à s'expliquer sur le cas des princes.

M. Emile Brousse, député de la 2^e circonscription de Perpignan, a prévenu le ministre des finances qu'il lui poserait une question sur les mesures que compte prendre l'administration pour constater le vignage des vins venant de l'étranger et pour appliquer aux vins vinés les droits supportés en France.

Tous les ouvriers des manufactures de tabac ont été invités récemment à prouver, dans le plus bref délai, leur qualité de Français, sous peine d'exclusion. Cette mesure a amené l'élimination d'un certain nombre de Prussiens, qui ont été remplacés par des Français que le chômage avait atteints.

Nous apprenons que l'autorité militaire vient de prendre la même mesure au sujet du nombreux personnel de la cartoucherie de Vincennes.

Quarante ouvriers étrangers ont été renvoyés. L'épuration sera complète jeudi prochain.

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

Le gentleman, après avoir savouré avec une satisfaction évidente les acclamations dont il était l'objet, fit un long discours assez bien tourné, dont nous allons donner le résumé:

« Nous étions encore à la table d'hôte de la station, dit l'orateur, quand on prononça les paroles traditionnelles: *All on board!* (tout le monde à bord, ce qui répond à l'ancienne phrase de nos conducteurs français: En voiture, messieurs les voyageurs). Nous quittâmes gaiement le relais après un excellent dîner; la nuit était venue. La voiture était au complet: neuf personnes occupaient les trois banquettes de l'intérieur, et notre escorte de soldats toute l'impériale. Quant à moi, j'étais sur le siège, à côté du conducteur. Le bon repas que nous avions fait me disposait au sommeil. Je m'endormais donc, bercé d'une façon un peu rude par le *stage* (la diligence) qui nous emportait au galop de six magnifiques chevaux, quand un coup de feu m'éveilla en sursaut.

« — Qu'est-ce donc? demandai-je au conducteur en me frottant les yeux.

« — J'ai bien peur que ce ne soient ces damnées canailles de Peaux-Rouges, me répondit le conducteur.

« Tout en me parlant, il avait fouetté vigoureusement ses chevaux. Il fondait quelque espoir sur la vitesse de ces braves bêtes. Elles semblaient comprendre et filaient aussi vite que les flèches des Indiens, dont quelques-unes étaient venues se ficher sur le coffre de la voiture.

« — Nous sommes suivis, dit l'un des soldats de l'impériale. J'entends derrière nous le galop de leurs chevaux.

« Il n'était pas possible de vérifier le fait, tant la nuit était noire. La voiture roulait toujours dans les solitudes désertes. On avait cru prudent de ne s'éclairer par aucune lanterne, afin de ne pas donner un point de mire aux sauvages. Nous longions la Plate River. Un second coup de feu retentit, devant nous cette fois. L'un des chevaux s'abat, les autres s'arrêtent, après avoir failli renverser la voiture. Avant qu'on ait pu relever le cheval, — peut-être était-il blessé d'ailleurs, — nous sommes enveloppés par le gros des Indiens. Une lutte terrible s'engage alors entre les soldats, qui, du haut de l'impériale, font un feu plongeant, les voyageurs de l'intérieur qui ont mis pied à terre, pour avoir la liberté de leurs mouvements,

et les Indiens à demi-nus, montés sur leurs poneys, tourbillonnant autour de la voiture comme des noirs démons. Pas un mot n'était échangé entre nous autres. Chacun ne songeait plus qu'à une chose, vendre sa vie le plus cher possible.

« Malheureusement, dans l'obscurité, nous tirions un peu trop au hasard. J'avais ainsi épuisé les six coups de mon revolver. Je remarquai que la carabine du conducteur demeurerait entre ses jambes.

« — Tirez donc, lui dis-je.

« Comme il ne me répondait pas, je voulus m'emparer de l'arme; mais, dans ma précipitation à la saisir, je m'y pris mal et la carabine glissa à terre. Alors je débouclai le tablier de la voiture pour prendre de nouveau part à la lutte avec mon couteau de chasse, seule arme qui me restât. Le conducteur, qui était assis près de moi, tomba lourdement. Je voulus essayer de le retenir. Il m'entraîna dans sa chute et tous deux nous roulâmes à terre. Je compris alors pourquoi le pauvre conducteur ne m'avait pas répondu: il était mort!

« Quand je pus me relever, je m'aperçus avec terreur que, au lieu de soldats, l'impériale était occupée par des Indiens. Tous mes compagnons de route avaient succombé. Il ne me restait plus qu'à chercher mon salut dans la fuite. C'est ce que j'essayai de faire en me glissant derrière le stage. Dès que je l'eus dépassé, je courus de toute la

vigueur de mes jambes. Mais un Indien, monté sur un poney, m'avait aperçu; il s'élança au galop sur mes traces, et, quand il ne fut plus qu'à quelques pas de moi, il me tira un coup de fusil qui m'atteignit au bras droit. Saisissant alors son arme par le canon, il m'asséna sur la tête un terrible coup de crosse qui me renversa. Je m'évanouis, mais je ne tardai pas à reprendre mon esprit en sentant quelque chose de froid et d'aigu qui me déchirait la tête; je compris que c'était l'Indien qui me scalpait. J'endurais d'inimaginables tortures, mais je comprenais que le silence était ma seule chance de salut. Je sentais avec un frisson d'horreur le couteau de l'Indien glisser entre mon crâne et ma peau. Enfin, l'Indien me laissa retomber, remonta à cheval et s'enfuit au galop.

« Voilà, mesdames et messieurs, de quelle manière un homme de l'Ouest a vu l'*Overland Mail* attaquée par une troupe d'Indiens; tous les voyageurs qu'elle portait, y compris les soldats chargés de la défendre, massacrés par les Indiens. Voilà comment, enfin, grâce à la maladresse de l'un des misérables Peaux-Rouges, j'ai pu venir vous raconter ce soir ce drame de la prairie. La moralité de tout ceci, mesdames et messieurs, c'est qu'on peut être scalpé sans en mourir; on en est quitte pour porter perruque.

En ce moment, l'orateur souleva de la main droite cette magnifique chevelure qui, pendant

A CEUX QUI CROIENT A L'INSTRUCTION GRATUITE.

On sait, par les chiffres récemment publiés, que la « Caisse des écoles » est en pleine déconfiture. Après avoir poussé les communes à se lancer dans de grands frais pour la reconstruction et l'aménagement des écoles, leur promettant le concours le plus large, M. Jules Ferry leur fait dire aujourd'hui qu'elles n'aient plus à compter sur les subventions promises.

On lit dans le *Voltaire*, journal officieux :

« Les communes actuellement en instance auprès du ministère de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir des subventions et des prêts pour la construction de leurs établissements scolaires, ne liront pas sans intérêt les renseignements suivants :

» En ce qui concerne les écoles, les 450 millions de subventions et les 490 millions de prêts étaient échelonnés en un certain nombre de portions payables chaque année. Les dernières échéances vont jusqu'en 1886. Or, à l'heure actuelle, les 450 millions de subventions sont complètement engagés par décision ministérielle. Quant aux 490 millions réservés aux emprunts des communes, ils sont engagés jusqu'à concurrence de 143 millions ; il reste donc libre seulement 47 millions sur les échéances échelonnées jusqu'en 1886.

» La somme destinée aux emprunts pour 1884 et qui s'élève à 35 millions est déjà engagée jusqu'à concurrence de 31 millions. Il ne reste donc de disponible pour l'année prochaine que 4 millions.

» Il résulte de là que le gouvernement peut bien encore prêter de nouvelles sommes aux communes, mais il ne peut plus leur donner un centime, jusqu'à ce que de nouveaux fonds aient été alloués par une loi à la Caisse des écoles. »

LES PAVILLONS-NOIRS.

Le *Times* publie la dépêche suivante de Hong-Kong, 22 octobre :

« L'amiral Courbet est allé en reconnaissance à Bac-Ninh. Ayant trouvé la ville fortifiée et armée de canons Krupp, il n'a pas attaqué, préférant attendre l'arrivée des renforts.

» Les Pavillons-Noirs, de leur côté, se préparent à la lutte. Phu-Hai a été réoccupé par les Chinois. A Hai-Phong, la colonie étrangère est en proie à un vil malaise, la ville n'étant pas suffisamment protégée.

» Toutes les troupes et les canonnières sont à Hanoi. On rapporte que plus de 4,500 pirates campent à 40 milles de cette ville, attendant l'occasion d'attaquer. Ils seraient commandés par deux Chinois récemment encore à la solde des Français et envoyés par ceux-ci pour demander la soumission des pirates ; mais ce dernier bruit demande confirmation. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 octobre.

La séance d'aujourd'hui est sans grand intérêt ; elle présente fort peu de changements sur celle d'hier, mais la tendance est toujours plutôt à la baisse. On débute au-dessous des cours de la précédente clôture ; puis on baisse un peu pour reprendre légèrement en dernier lieu. Le 3 0/0 cote 78.10 après 78.20 et 78.05. L'amortissable 79.80. Le 4 1/2 0/0 1883, 108.40, 108.25, 108.30. La Banque de France est lourde à 5,360 avec un bilan médiocre : bénéfices de la semaine : 619,188 fr. 03.

La Banque de Paris cote 880 et 875. Le Crédit Foncier est toujours ferme à 4,237.50 et 4,240. Dans sa séance hebdomadaire du 24 octobre, le conseil d'administration du Foncier a autorisé pour 7,424,000 fr. de nouveaux prêts, dont 6,680,000 fr. en prêts fonciers et 744,000 fr. en prêts communaux. Les Obligations Foncières Nouvelles sont fermes aux environs de 350 et les Communales 1880 sont également très-demandées. Pas de changements sur les chemins français.

On vend leurs obligations pour les remplacer par des obligations 3 0/0 Ouest-Algérien, que la Banque des Communes de France vend à 446 fr. nets à ses guichets. C'est là un placement avantageux à tous les points de vue ; jouissant des mêmes garanties que les obligations de nos grandes lignes, elles donnent un revenu bien supérieur : 4.17 0/0 net. Un coupon semestriel de 10 fr. se détache le 1^{er} janvier 1884.

Le Suez réagit à 2,240. L'opinion publique est très-inquiète du dénouement final de la question pendante entre la Compagnie et le commerce anglais. L'Egypte Unifiée est à 332.81.

L'Italien 5 0/0 cote 90.95. La Banque Ottomane réagit de nouveau à 696.25 et 697.50. Le Panama, sans affaires à 496.25. L'Obligation Nouvelle non libérée s'offre à 280, soit 5 fr. de perte, la libérée à 270, soit 15 fr. de perte. La situation est donc toujours la même.

Chronique militaire.

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Une expérience de types d'effets d'habillement et d'équipement a été ordonnée dans douze régiments de cavalerie. Au lieu de faire confectionner les nouveaux vêtements soit par les ateliers régionaux, soit même par les maîtres ouvriers des régiments désignés pour les expériences, l'administration a, selon son habitude, fait exécuter en bloc la commande à Paris par son grand fournisseur.

» Qu'est-il arrivé ? C'est que les vêtements ne vont pas du tout ; ils sont tous trop étroits et trop courts ; à Nantes, à Lunéville, à Compiègne, l'habillement avec les dolmans modèle 1883 est impossible, et les malheureux dragons n'osent sortir avec les spencers étriés dont on les a affublés, sous prétexte de leur donner des vêtements amples !

» Vite, on a dépêché par train express des coupeurs qui vont aller dans chaque garnison réajuster les malheureux dolmans !

» Cette petite expérience des avantages de la centralisation à outrance des fournitures militaires paraîtra sans doute concluante à l'honorable M. Casimir-Périer.

» Nous demandons qui paiera les frais de voyage des coupeurs allant à 400 lieues de Paris essayer des dolmans à des soldats et qui paiera les frais d'expédition et de réexpédition pour retouche de ces vêtements ?

Ce sera évidemment l'Etat. Le fournisseur sait qu'il aura inévitablement des mécomptes dans les coupes et les mesures données ; il escompte donc les essayages, les réexpéditions d'effets, les déplacements de ses coupeurs et il majore en conséquence ses prix de revient. Si l'administration de la guerre avait une notion exacte des principes économiques, elle aurait compris depuis longtemps que le bon marché de l'habillement des troupes est en raison directe de la proximité du corps consommateur et de l'établissement confectionneur. »

LES NON DISPONIBLES DANS L'ARMÉE TERRITORIALE.

La circulaire du 3 octobre, ayant pour but de réprimer les abus auxquels donne lieu le grand nombre d'hommes de la réserve et de l'armée territoriale censés établis à l'étranger à l'époque où ils se trouvent convoqués, a rappelé l'attention sur un autre abus encore plus nuisible que le premier à la solide constitution de nos forces. Il s'agit des innombrables employés de l'Etat et des départements, classés dans les non disponibles. Comment veut-on que de simples citoyens ne cherchent pas quelquefois à esquiver ce que, dans leur aveuglement, ils considèrent comme une corvée, du moment que les fonctionnaires des administrations, grandes et petites, leur en donnent l'exemple ? La République française fait, à ce sujet, une très-judicieuse remarque. M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre est lieutenant au 47^e régiment d'infanterie territoriale : « M. Jean-Casimir Périer serait fort bien inspiré, dit notre confrère, s'il quittait ses hautes fonctions pendant quinze jours, lors de la réunion de son bataillon au printemps prochain, dans le cas où ce bataillon ferait partie de ceux qui seront convoqués. Il montrerait ainsi tout le premier que, si haut que l'on soit placé dans la hiérarchie administrative, on doit venir occuper son rang dans la hiérarchie militaire dès l'instant qu'on y est appelé, aussi bien pour une période d'instruction que lors de la mobilisation. »

L'exemple partant de plus haut n'aurait que plus de valeur.

Le général Zentz d'Alnois, en quittant le commandement du 44^e corps d'armée, a adressé aux troupes l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

» Un décret du 16 octobre me relève du commandement du 44^e corps d'armée. Je vous remercie de l'aide que vous m'avez prêtée pour l'accomplissement de mes devoirs.

» Votre discipline et les progrès de votre instruction me donnent le meilleur espoir pour l'avenir de notre pays. Continuez à vous fortifier en pensant que la France a un ennemi irréconciliable.

» Au quartier général de Nantes, le 18 octobre 1883.

» Le général commandant le 11^e corps d'armée, ZENTZ D'ALNOIS. »

toute la conférence, avait excité l'admiration de sir Wilkie, et montra un horrible crâne couturé, sans cheveux et sans peau.

Ce petit épisode était certainement fait pour refroidir l'enthousiasme des dames et faire remettre en question le terrible voyage à travers les prairies. Les hommes furent unanimes dans leur avis de conseiller aux dames de faire en sens inverse le voyage si commode et si facile qu'elles venaient d'accomplir à bord des steamboats du Missouri et du Mississipi ; mais mistress Mac Dowel et miss Nancy déclarèrent avec beaucoup de douceur, mais aussi avec beaucoup de fermeté, qu'elles étaient décidées à continuer leur route. Il ne restait plus qu'à s'exécuter, en mettant les chances de son côté en cas de rencontre.

Dans toute expédition collective qui doit offrir des dangers, il faut un chef ; ce fut sir Wilkie qui, d'un commun accord, fut choisi pour diriger la petite caravane. Encore bien qu'il n'eût pas conquis le suffrage de Harry, sir Wilkie fit à l'instant les préparatifs du départ.

Le baronnet avait autrefois amené d'Ecosse l'un de ces grands lévriers si connus dans la Grande-Bretagne pour leur force colossale et leur incomparable rapidité. Ce lévrier, nommé Snap, à cause de la faculté qu'il avait de happer le gibier pour ainsi dire au vol, avait été fort convoité l'année précédente par M. Mac Dowel. Naturellement, sir Wilkie

s'était empressé d'offrir son lévrier au planteur. Depuis ce temps, Snap ne quittait jamais M. Mac Dowel. Il était donc du voyage.

Sir Wilkie, après avoir fait au lévrier des recommandations que celui-ci sembla écouter avec un grand recueillement, l'envoya en éclaireur, c'est-à-dire que Snap précédait d'une cinquantaine de mètres le stage dont les six chevaux étaient conduits à grandes guides par sir Wilkie en personne, ayant à ses côtés son ami Charles. La moitié des soldats s'étaient hissés sur la voiture de la façon la plus pittoresque ; les autres étaient empilés dans l'intérieur avec le nègre Zambo et les autres domestiques. La berline de voyage où se trouvait la famille Mac Dowel suivait le stage d'aussi près que possible.

Les trois ou quatre premiers relais furent franchis sans incident. Les soldats fumaient ou causaient gaiement. Mais quand la nuit fut venue, les pipes et les conversations s'éteignirent. Les voitures roulaient silencieusement dans les vastes solitudes de la prairie. On avait quitté depuis près d'une heure le fort Moore et l'on s'acheminait au galop vers le fort Morgan, la dernière station militaire avant Denver. Les voyageurs étaient en proie à une vive inquiétude. Chacun se tenait prêt, la main sur ses armes. Tout à coup, Snap donne de la voix d'une façon furieuse. Sans doute il venait d'éventer l'ennemi.

— Pied à terre ! cria sir Wilkie en arrêtant les chevaux, tout le monde pied à terre !

En quelques secondes, la voiture fut vide, et le petit groupe des combattants fut formé en bataillon carré à la tête des chevaux.

Il était temps, les Indiens arrivaient en poussant leur cri de guerre. L'herbe était si haute en dehors de la voie tracée et la nuit si noire qu'on devinait plutôt l'ennemi qu'on ne le voyait.

— Feu à bout portant ! cria sir Wilkie. Recevez ces bandits-là sur la pointe de vos baïonnettes.

L'ordre fut si bien exécuté que plusieurs chevaux vinrent s'enfermer sur les baïonnettes des soldats. Les Indiens criaient déjà victoire, quand une décharge générale leur fit tourner bride. Une demi-douzaine d'entre eux étaient tombés. Cependant le gros de la troupe revint avec un courage digne d'une meilleure cause. Cette fois ce furent les revolvers qui eurent raison d'eux. Ces armes encore inconnues aux Indiens, ces armes qui pouvaient tirer cinq ou six coups sans qu'on eût besoin de les recharger, découragèrent les malheureux sauvages, qui s'enfuirent pour ne plus revenir. Une quinzaine d'entre eux étaient morts, beaucoup plus sans doute étaient blessés. La petite troupe de sir Wilkie aussi avait été entamée. Deux soldats avaient été grièvement blessés et gisaient pêle-mêle avec les Indiens.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Ecole de Tir du 5^e bataillon du 70^e territorial à Saumur.

La distribution des prix du Concours général et du Concours d'honneur aura lieu, dans la salle de la Mairie de Saumur, dimanche prochain, à une heure du soir.

Ne sera admise aucune personne étrangère à l'armée, à moins qu'elle ne soit présentée par un sociétaire.

APPEL DE LA CLASSE 1882.

On lit dans la *France militaire* :

« Nos lecteurs n'ont pas oublié l'effet produit par l'apparition d'une circulaire ministérielle du 5 janvier 1883, relative aux journées à économiser pour ramener les dépenses du budget de la guerre aux fixations prévues par la loi des finances du 30 décembre 1882.

» Cette circulaire disposait qu'un certain nombre d'hommes serait envoyé en congé de manière à arriver au résultat désiré (économie de 5,000,000 de journées environ) ; mais, devant les récriminations qui se produisirent dans toute la presse, il ne fut donné aucune suite aux prescriptions de ce document.

» A cette époque, nous avons émis l'avis que le moyen le plus simple de se tenir dans la limite des prévisions budgétaires était de retarder de quelques jours l'appel du contingent de 1882, et nous apprenons avec plaisir que cette idée a prévalu en haut-lieu.

» La date probable de l'appel des jeunes soldats de la classe 1882 est en effet celle du lundi 26 novembre prochain au lieu des 43 et 47 novembre, comme cela s'est fait en 1882. »

Le ministre de l'instruction publique vient de décider que toutes les bourses accordées dans les lycées et collèges du gouvernement seraient désormais publiées dans le *Journal de l'instruction publique*, avec la mention des services rendus par les parents des titulaires et leur situation de fortune, tel que cela se pratique pour l'Ecole Saint-Cyr, l'Ecole polytechnique et l'Ecole de La Flèche.

Une bourse et un trousseau ont été accordés par le ministre de la guerre à M. Charles Michelet, admis à l'Ecole de Saint-Cyr, fils de M. Michelet, inspecteur primaire honoraire.

Le ministre de la guerre vient de prescrire l'interdiction absolue de tout journal ou autre publication dans les casernes et dans les forts.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE. — Les assises du 4^e trimestre 1883 s'ouvriront, à Angers, le lundi 19 novembre.

L'administration délivre en ce moment des permis de chasse d'un nouveau modèle, sans que, à notre connaissance, on en ait avisé le public dans les journaux.

C'est une simple feuille de carton mince, grande à peine comme un billet de banque de cent francs. Des dispositions sont prises, par la gravure et le filigrane, pour que le permis ne puisse être imité. Il a le mérite d'être moins encombrant dans la poche que l'ancien modèle, et de pouvoir tenir dans un portefeuille.

L'ÉLOGE DE M. ACHILLE JOUBERT AU SÉNAT.

Mardi dernier, en prenant place au fauteuil de la présidence du Sénat, l'honorable M. Le Royer a eu pour premier devoir de faire part à ses collègues des pertes douloureuses éprouvées par le Sénat durant les vacances parlementaires. La mort a en effet frappé cinq sénateurs durant ce court intervalle d'une session à l'autre : M.M. Dutillaud, Bernard, Duval, Achille Joubert et Victor Lefranc.

Nous empruntons au *Journal officiel* le texte des paroles prononcées par M. Le

Royer à l'honneur de notre regretté sénateur de Maine-et-Loire :

« C'est par une longue et très-honorable carrière industrielle que M. Joubert se désigna en 1876 aux suffrages des électeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire. Ses opinions le rattachaient au parti monarchique.

« M. Joubert, par sa droiture, sa bienveillance, son esprit conciliant, s'était fait dans le Sénat de nombreux amis. (Approbation.) »

LE CORRESPONDANT DU TIMES A ANGERS.

Dans une intéressante et très-remarquable notice que M. Léon Cosnier vient de publier à Angers sous le titre de : « LÉON BORÉ et ses deux premiers amis », nous trouvons l'anecdote suivante, qui est une véritable chronique locale, et qui appartient de droit à la presse angevine.

Voici ce que l'auteur raconte en parlant de son ami L. Boré :

« Il arriva plus d'une fois que ses protégés tirèrent un heureux parti de son ardeur à les mettre dans la bonne route, et même il advint qu'ils dépassèrent leur protecteur, à certains égards. En voici un exemple :

« En suivant, un jour de juillet 1848, la rue Saint-Aubin, il aperçoit, dans un bureau de tabac, un jeune homme en petite casquette et jaquette à brandebourgs d'étudiant allemand qui proposait au marchand des pipes d'écumé de mer. A cette vue, tous les souvenirs de Leipsick et d'Heidelberg montent à la tête de notre ancien voyageur ; il entre dans la boutique et interroge en pur tudesque le jeune étranger. Celui-ci répond qu'il s'est échappé de Prague après la victoire du prince de Windisgratz sur les insurgés de Bohême ; il se nomme Michel Oppert, et n'a d'autres ressources pour vivre que la vente des pipes confiées, sur sa bonne mine, par un de ses compatriotes, lors de son passage à Strasbourg.

« Boré reconnaît dans l'émigré un jeune homme instruit et bien élevé ; il l'emène chez lui, l'héberge pendant plusieurs jours, lui trouve des élèves dans sa famille, chez ses amis, et le fait enfin admettre comme professeur d'allemand au collège d'Angers. — De là, Michel Oppert parvint à Paris par une évolution savante, et s'élevant d'échelon en échelon, il est devenu M. DE BLOWITZ, correspondant du Times, avec cent mille francs de traitement, hôtel, équipage, accès libre près de tous les ministres, et même au palais de l'Élysée. »

UNE RIXE SANGLANTE.

Un soldat du 32^e de ligne, Fraichez, en garnison à Tours, était en permission chez son frère, à Bécon (arrondissement d'Angers). Dimanche dernier, il alla se promener à Saint-Clément-de-la-Place où il rencontra plusieurs de ses amis, les nommés Renou, Boisson et Fournier. Étant entrés chez le sieur Dupont, aubergiste dans cette commune, ils s'attablèrent avec plusieurs

autres compagnons. Tout en buvant, le sieur Lechat, qui avait autrefois travaillé chez Renou, lui réclama une somme de 44 francs que celui-ci lui devait.

La dispute s'envenima peu à peu. Le soldat prit fait et cause pour Renou : des paroles on en vint aux coups ; l'aubergiste eut toutes les peines du monde à rétablir la paix. Lechat sortit à la porte sans dire une parole ; puis, quand les trois amis furent dehors, il se jeta sur le malheureux soldat, et d'un coup de couteau il lui fit à la joue gauche une large et profonde blessure, d'où le sang jaillit en abondance.

Fraichez fut transporté chez lui ; sa blessure, quoique grave, n'inspire pas de sérieuses inquiétudes. (L'Anjou.)

LOUDUN.

Dans la journée de samedi, le sieur Prosper Doulain, machiniste aux chemins de fer de l'Etat, en résidence à Loudun, a été victime d'un accident dans les circonstances suivantes :

Pendant une manœuvre sur la voie à 500 mètres environ de la gare de Loudun, le sieur Doulain a été surpris par un train venant de Tours et jeté sur le côté droit de la voie par la locomotive.

Lorsqu'on a relevé le sieur Doulain, on a constaté qu'il avait plusieurs côtes fracturées et de nombreuses contusions assez graves sur le corps.

Malgré ses blessures, on pense que le machiniste Doulain pourra reprendre son service d'ici quelque temps.

TOURS.

L'accident de l'Hospice. — « Nous sommes heureux d'apprendre, dit le Journal d'Indre-et-Loire, que la situation de M. Rébéré s'est beaucoup améliorée. La tuméfaction du visage a considérablement diminué ; les douleurs sont beaucoup moins vives et il y a tout lieu d'espérer que cette amélioration va faire de nouveaux progrès. »

L'Indépendant dit également :

« Le directeur-économiste de l'Hospice est, nous assure-t-on, hors de danger ; mais son rétablissement sera long et pénible, heureusement la vue ne sera pas perdue comme on l'avait craint tout d'abord.

« La situation des autres victimes de l'explosion de l'Hospice est plus satisfaisante. Les sœurs Anastasie et Jean-Marie ont les yeux très-malades, mais on espère une prompt guérison. La sœur Marie-Saint-Jules a été plus sérieusement atteinte et on craint qu'elle ne perde un œil. »

Au sujet de cette catastrophe, nous trouvons le détail suivant dans l'Union libérale :

« Lorsque M. Rebéré, directeur, entra dans les bureaux, accompagné de M^{me} la supérieure et de plusieurs de ses sœurs, qui avaient donné l'alarme, il eut bien la précaution d'ouvrir l'une des fenêtres, mais il n'établit pas une ventilation suffisante pour chasser immédiatement le fluide. Après s'être assuré que la fuite venait du tuyautage du cabinet et avoir même coudé le tuyau, il

demanda instamment une lumière, répondant au refus de M^{me} la supérieure par ces paroles, assurément fort courageuses, mais bien irréfléchies : « Vous avez donc bien peur de la mort, Mesdames ? s'il faut mourir, nous mourrons tous ensemble. » On obéit à cette injonction, et nos lecteurs connaissent le résultat désastreux de cette imprudence. »

SAISON D'HIVER 1883-84.

La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment considérable de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa vieille réputation le comporte, se recommande toujours par la qualité de ses draperies, l'élégance de sa coupe et la modicité de ses prix exceptionnels de bon marché.

Faits divers.

PERMIS DE CHASSE A BON MARCHÉ.

Certains employés de la sous-préfecture de Gannat avaient imaginé, d'après ce que nous apprend le Courrier de l'Allier, un procédé nouveau, facile, économique, très-républicain et parfaitement malhonnête de se procurer des permis de chasse.

Verser vingt-huit francs leur paraissait une formalité superflue. Ils s'en dispensaient donc, et c'est ce qu'on n'aurait pas découvert de longtemps, si M. le sous-préfet n'avait pris son congé.

Pendant son absence, M. Vannaire, conseiller général, délégué pour le remplacer, s'est avisé de consulter différents registres pour s'assurer de leur bonne tenue : on n'est pas plus indiscret ! C'est ce que les employés étaient en train de se dire entre eux, pendant que l'honorable intérimaire en arrivait à constater ceci : — Ces jeunes gens se délivraient à eux-mêmes des permis de chasse et ils en délivraient à leurs bons amis, le tout sans payer la moindre somme ; il paraît que cela durait depuis trois ou quatre ans.

Surpris d'une pareille découverte, M. Vannaire va chez le percepteur et à la recette des finances : là il constate qu'effectivement les permis de chasse en question n'avaient jamais donné lieu à aucun versement.

M. Vannaire n'avait plus qu'une chose à faire : informer le préfet.

Voilà donc le préfet informé ; mais son parti fut bien vite pris : il envoya son secrétaire général à Gannat.

Arrivé à Gannat, ce secrétaire général fait comparaître les employés, et savez-vous ce qu'il leur dit ?

Il leur dit de verser les sommes qu'ils doivent pour leurs permis de chasse. Et c'est

Les comédiens, apprenant quelle espèce d'homme venait d'être arrêté, n'eurent plus qu'une idée en tête, ce fut de voir de près un régicide.

Beaubourg, notamment, Beaubourg qui se plaisait à observer sur les physionomies les signes extérieurs des diverses passions ; jura qu'il ne laisserait pas échapper une si belle occasion de faire une étude d'après nature.

Tous ses camarades partagèrent son enthousiasme et estimèrent qu'un tel spectacle ne laisserait pas de profiter à la troupe entière.

On se massa, on se pelotonna, on composa une sorte de phalange bien compacte. Puis, à un signal donné par le tragédien, les vingt-huit bourriquets, talonnés avec ensemble, s'engouffrèrent comme un seul âne sous la large voûte de la porte charretière.

L'intention des comédiens était de mettre pied à terre dans la cour et de demander au bailli la permission de prendre place dans la salle.

Mais, une fois lancées, les maudites bêtes ne voulurent plus s'arrêter. Pour justifier la réputation de leur race, elles s'entêlèrent opiniâtrément à continuer leur trot, malgré les efforts de leurs cavaliers pour les retenir.

Le résultat de cette lutte inégale devait aboutir fatalement à une catastrophe.

Les deux bourriquets qui tenaient la tête de file entrèrent triomphalement dans la salle, sans dire

tout. Moyennant cette réparation pécuniaire, la faute sera oubliée.

Nous apprenons, sans étonnement, que l'opinion publique est très-émue, à Gannat, de l'indulgence par trop excessive du préfet et de son secrétaire général. Que penser d'une administration qui tolère de tels abus, de pareilles indécisions de la part de ses employés, et quelle confiance peut-on avoir en elle ? Quand la loi punit d'une amende celui qui chasse sans permis, est-ce que l'administration a la faculté de se contenter d'un payement tardif, d'un remboursement que les coupables n'ont fait que parce qu'ils n'ont pas pu cacher plus longtemps leur fraude ? (Patrie.)

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 29 octobre 1883,

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Distribution :

Le marquis	MM. G. Le Roy.
Grenichoux	Constance.
Gaspard	Lamy.
Le bailli	Labranche.
Le tabellion	Allain.
Cachalot	Carelle.
Grippardin	Hennesse.
Foinard	Faucheux.
Serpolette	M ^{me} Lacourrière.
Germaine	Berthe Dalbret.
Nanette	Lagarde.
Jeanne	Bonnaud.
Gertrude	Prevost.
Suzanne	Hennesse.
Catherine	Faucheux.
Marguerite	Allain.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Voici venir l'hiver, et avec lui les longues soirées. Rien ne charmera mieux les soucis des veillées d'hiver que la lecture de la Lanterne d'Arlequin. C'est occuper son temps sans éprouver d'ennui que de se livrer à cette lecture instructive et amusante. Les sujets traités dans ce joli petit recueil hebdomadaire, illustré de nombreux dessins, sont toujours très-variés et ont trait à l'actualité la plus saisissante.

Sommaire du n^o 135. La rentrée des Chambres. Le protégé de M^{re} l'évêque d'Angers. Ferry en Normandie. Le fond de la République. Au tour de Grévy. La botte à Campenon. Le punch d'indignation. Le pochard logique. Paroles de ministres. Dialogue. Les adieux de Wilson à la Petite France (poésie).

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13, un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VENDANGES DE SURESNES

DEUXIÈME PARTIE

L'AUBERGE DU « VEAU QUI TÊTE » (suite)

L'étranger était matineux. Les premiers rayons de lumière le firent sauter à bas de son lit.

Tout en s'habillant, il ouvrit son fameux cahier et il voulut relire ce qu'il avait écrit la veille au soir.

Mais à peine l'eut-il parcouru des yeux, qu'il jeta une exclamation de surprise.

Une page manquait à l'appel.

Il se mit aussitôt à fouiller dans toutes les poches, au fond de toutes les armoires, et jusque sous son lit, avec une inquiétude croissante.

Il ne trouva rien, et pour cause.

Son mécontentement parut extrême. Aussi, après avoir achevé sa toilette à la hâte, il ouvrit sa porte, descendit vivement dans la salle et se dirigea vers la table.

Il cherche dessus, il cherche dessous. Pas de papier.

Anxieux, il promène ses regards autour de lui.

Tout à coup il aperçoit dans un coin les deux dormeurs.

Il court à eux, les secoue par le bras pour les éveiller, et leur demande ce qu'ils ont fait de son papier.

Pris de peur, Jacqueline et Petit-Pierre se mettent à hurler, ni plus ni moins que si tous les diables d'Enfer fussent à leurs trousses.

A leurs cris, les vigneron composant l'escorte du bailli se précipitent dans la salle, dégagent les deux domestiques, s'emparent du forcené, et le maintiennent avec vigueur, de manière à rendre vaine toute tentative de résistance.

Chose inouïe ! il ne résista pas du tout.

Au lieu de s'emporter et de préférer des injures, il conserva un calme parfait, et son visage n'exprima pas un autre sentiment que celui de l'étonnement.

Le bailli s'approcha du prisonnier et le contempla en silence. Puis il s'assit sur un vieux fauteuil de chêne, et l'interrogatoire commença aussitôt.

Cependant la joyeuse cavalcade, qui formait l'avant-garde des Parisiens, s'avança sans obstacle jusque sous les murs du « Veau qui tête ».

Les paysans, intimidés par la haute mine de ces beaux messieurs et de ces belles dames, n'eurent pas la hardiesse de les écarter, comme ils avaient consigné de faire.

gare, et ils ne consentirent à faire halte qu'au moment où ils se trouvèrent nez à nez avec monseigneur d'Esturgeon.

Cette invasion était d'autant plus intempestive qu'elle se produisait précisément à la minute solennelle où le magistrat, après avoir épuisé toutes les ressources de son éloquence pour arracher un aveu au coupable, lui plaçait enfin sous les yeux la preuve matérielle de son crime.

(A suivre.)

Justin BELLANGER.

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un titre de rente au porteur de 48 fr., 4 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

BOURSE DE PARIS

DU 25 OCTOBRE 1883.

Rente 3 0/0	78 10
Rente 3 0/0 amortissable	79 60
Rente 4 1/2	106 30
Rente 4 1/2 (nouveau)	108 35
Obligations du Trésor (anciennes)	505 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY						MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR							
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.				
3 heures	8 minutes														
6	45														
8	56														
1	25														
9	32														
7	15														
10	36														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS						THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR							
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		
8 heures	26 minutes														
8	21														
9	37														
12	48														
4	44														
10	24														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		SAUMUR . . . (départ)						Thouars . . . (départ)							
		6 05	7 55	8 05	9 55	8 56	3 50	Montreuil . . . (départ)	7 58	1 53	8 35	Poitiers . . . (départ)	5 50	12 16	6 40
		7 03	8 40	8 50	10 40	9 09	4 02	Loudun	7 58	2 49	9 33	Neuille	6 28	12 55	7 02
		7 14	8 51	9 01	10 51	9 18	4 10	Argay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	6 55	1 28	7 50
		7 27	9 04	9 14	11 04	9 45	4 27	Mirebeau	9 23	4 10	10 47	Argay	8 01	2 37	9 10
		7 46	9 23	9 33	11 23	10 33	5 03	Neuille	9 55	4 25	11 17	Loudun	8 38	3 13	10 18
								Poitiers . . . (arrivée)	10 32	4 56	11 52	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

CHEMISERIE SPÉCIALE
Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans
SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A CÉDER
POUR CAUSE DE DÉCÈS,

L'HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Sis à Saumur, rue de la Petite-Bilange.
Bonne clientèle.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET-CORON ou à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
Le dimanche 4 novembre 1883, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire,

DIVERS IMMEUBLES

Situés à St-Hilaire-St-Florent,
Et appartenant à M. Jean COLLINET.

24 ares de terre, au Bois-de-la-Noue.

13 ares 50 centiares de vigne, au même lieu.

11 ares de vigne, au même lieu.

11 ares de terre, au Veau.

Une MAISON et 2 ares 75 de terre, à la Tour-de-Menive.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située au canton des Justices, près Dournan, commune de Bagneux,

Comprenant pavillons, clos de vigne, et bois d'une superficie de 25 ares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER. (640)

Étude de M^e BARRION, notaire à Bressuire.

A VENDRE

UNE FERME

De 50 hectares,

Située dans le canton de Cerizay,

D'un revenu net de 3,700 fr.

S'adresser audit notaire. (642)

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un clerc sachant faire les actes courants.

Étude de M^e GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Marie-César PERDOUX, au bourg de Brain-sur-Allonnes,

Le dimanche 28 octobre courant, à midi.

On vendra :

Batterie de cuisine, deux lits complets, tables, armoires, chaises, fauteuils, frottoirs, bouteilles vides, un pressoir à vis neuf, bois de travail et bois de chauffage et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus dix pour cent. (686)

A LOUER

PRÉSENTMENT

JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15,

Comprenant neuf pièces avec jardin

S'adresser à M. JOUSSEAUME, épicier, rue de Bordeaux.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

IMPRIMERIE typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.

S'adresser à l'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

A VENDRE

ENVIRON

14 HECTOLITRES DE HARICOTS

Buisson.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.

S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Brisset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

A VENDRE

UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.

S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire).

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 27 octobre 1883, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, à la vente, aux enchères publiques, de 5 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (567) L. PALUSTRE.

A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA MAISON DU MARCONNAY

Située à Parnay (Maine-et-Loire),

Comprenant : Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.

S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BRAUFISS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (557)

ON DEMANDE

A la Distillerie V^o Angelo Bolognesi et C. Carichou

Un homme sachant lire et écrire pour la mise en bouteille, étiquetage, etc., etc., et un jeune homme de 15 à 16 ans pour le magasin et les courses. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grand'Rue, n^o 8.

VENTE

PAR ADJUDICATION

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur

Le 27 Octobre 1883, heure de midi

DU GRAND HOTEL DE LA PAIX

Magnifique immeuble et vastes dépendances de construction toute récente,

Sis ville de SAUMUR, rue Dacier.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE JOUR DE L'ADJUDICATION

Il existe pour cet Hôtel une promesse de bail de 6,700 francs que l'adjudicataire aura la faculté de réaliser.

MISE A PRIX : 80,000 FRANCS

S'adresser, pour les renseignements : Audit M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente, Et au greffe du Tribunal civil de Saumur.

MACHINES A COUDRE

De tous systèmes.

BOULITTE

ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.